

Cote du document: EB 2012/106/R.40
Point de l'ordre du jour: 17 a)
Date: 9 août 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Version révisée du procès-verbal de la cent cinquième session du Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Paolo Ciocca
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: p.ciocca@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent sixième session
Rome, 20-21 septembre 2012

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver les modifications apportées au procès-verbal de la cent cinquième session du Conseil d'administration à la demande d'un certain nombre de représentants au Conseil d'administration, telles qu'elles figurent dans le présent document, et à adopter le procès-verbal révisé.

Version révisée du procès-verbal de la cent cinquième session du Conseil d'administration

Pour en faciliter la consultation, les ajouts apparaissent en caractères gras et les suppressions sont barrées.

Les représentants du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède ont demandé que le procès-verbal de la cent cinquième session du Conseil d'administration (document EB/105), à propos du point 3 de l'ordre du jour sur la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, soit modifié comme indiqué ci-après.

A. Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (point 3 de l'ordre du jour)

14. Ayant examiné la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (EB 2012/105/R.2/Rev.1), ainsi que les observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (EB 2012/105/R.2/Add.1/Rev.1), et après avoir entendu un résumé oral du président du Comité de l'évaluation sur l'examen de cette politique par le Comité, le Conseil d'administration approuve ladite politique.
15. Lors de l'examen de cette politique, le Conseil estime de manière générale que la qualité du document est excellente et se félicite du travail accompli par le Département gestion des programmes, tout en reconnaissant l'apport notable du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) dans le processus d'évaluation. À cet égard, certains représentants demandent à la direction que soient prises en compte, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre, les observations et recommandations d'IOE. **L'accent est mis sur la nécessité d'allouer à la nouvelle politique un financement suffisant sur le budget (administratif) du FIDA, certains membres soulignant combien il est important d'affecter des ressources (personnel, fonds, etc.) pour la mise en œuvre de la politique. Par ailleurs, des informations concernant lesdites ressources sont demandées dans la mesure où celles-ci reflètent tant l'engagement de la direction en faveur de la politique que la rigueur de sa mise en œuvre.**
16. En outre, les représentants se félicitent du caractère éminemment consultatif du processus, en particulier du ferme engagement du Conseil lui-même, ainsi que des organisations établies à Rome et du système des Nations Unies, qui ont marqué l'élaboration de cette politique.

17. Le Conseil d'administration:

- a) rappelle la performance positive du FIDA en matière d'égalité des sexes et signale qu'il importe d'envisager cette politique dans le contexte de l'approche à l'échelle du système des Nations Unies. Les représentants soulignent qu'il est essentiel de mettre en œuvre cette politique de concert avec les parties prenantes et les partenaires locaux, internationaux et multilatéraux du FIDA. En ce qui concerne les partenariats établis à Rome, le Conseil prend note de la participation du FIDA à l'équipe spéciale inter-institutions sur les femmes rurales ainsi que de sa collaboration avec ses organisations sœurs à Rome, en vue de l'élaboration d'un programme commun avec ONU-Femmes;
- b) reconnaissant l'importance accordée par le FIDA à la diversité des sexes au sein de son personnel, invite le Fonds à s'engager avec ses partenaires nationaux et internationaux en faveur de l'égalité des sexes, en particulier aux postes de décision clés;
- c) prend acte de la volonté de la direction d'envisager de nouvelles idées pour les indicateurs, qui pourraient se révéler utiles pour la mise en œuvre de la politique. À ce sujet, les représentants formulent plusieurs recommandations demandant que les indicateurs soient plus spécifiques, et notamment qu'un indicateur de substitution mieux adapté soit établi pour l'autonomisation des femmes;
- d) se félicite de ce que l'égalité des sexes continuera d'être pleinement intégrée dans les programmes et projets du FIDA ainsi que de l'effort de renforcement des capacités grâce à la formation ciblée prévue à l'intention du personnel du FIDA ainsi que de la concertation stratégique sur l'élaboration des politiques avec les gouvernements;
- e) ~~note que, bien que le FIDA n'ait pas alloué de ressources spécifiques aux différentes politiques, les engagements pris au sujet de la communication d'informations sur les ressources humaines et financières destinées aux activités relatives à l'égalité des sexes seront honorés, et que le Conseil sera tenu dûment informé par le biais de mécanismes précis prévus dans la politique même;~~
- e) **se félicite de l'engagement pris par le Président de rendre compte dans le détail des ressources humaines et, surtout, financières consacrées à la mise en œuvre de cette politique, tout en prenant acte des limites du système de communication de l'information en place au FIDA pour ce qui est du suivi des allocations de ressources spécifiques aux différentes politiques;**
- f) se félicite de l'établissement, au niveau institutionnel, d'une équipe spéciale sur l'égalité des sexes, qui donnera des orientations et veillera à ce que des rapports soient présentés. À cet égard, le Conseil encourage le FIDA à désigner un membre de la direction à la présidence de ce groupe;
- g) se déclare satisfait à la perspective de recevoir des rapports annuels sur la mise en œuvre de cette politique et se félicite de l'examen à mi-parcours prévu, y compris l'audit en matière d'égalité des sexes.

18. Mettant en relief le caractère progressif de la mise en œuvre de la politique ainsi que ses liens intrinsèques avec les autres objectifs stratégiques du FIDA, la direction prend acte des préoccupations exprimées et donne au Conseil l'assurance que ses observations seront prises en considération pendant toute la durée de la mise en œuvre de la politique et qu'il en sera tenu compte dans l'examen à mi-parcours et les rapports annuels. **Le Président garantit au Conseil que, une fois la politique approuvée, la direction serait tenue pour responsable de sa mise en œuvre.**

À la demande de la représentante de la Suède, le paragraphe 39 concernant le point relatif aux Propositions de projet/programme présentées au Conseil d'administration est modifié comme suit.

39. La représentante des États-Unis précise que, en vertu de la législation actuelle de son pays contre l'octroi d'une aide américaine au Gouvernement de Madagascar, ou par le biais de celui-ci, compte tenu des préoccupations relatives à la traite des êtres humains, les États-Unis s'opposent à l'utilisation des financements du FIDA à Madagascar et demandent que cette opinion soit consignée dans le procès-verbal de la session. **La représentante de la Suède déclare que son pays s'oppose aux propositions présentées pour Madagascar en raison de la situation dans laquelle se trouve actuellement ce pays.**